

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Séance du 10 octobre 2024**

**Délibération CA\_20241010\_09**

**Augmentation du nombre de contrat unique d'insertion (C.U.I. - C.A.E. PEC) possible au sein du SDIS**

**VOTE : adopté à l'unanimité**

**5 membre(s) étant absent(s)**

## **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Considérant que le quorum est réuni ;  
Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu le code général de la fonction publique ;  
Vu le code du travail ;  
Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 03 octobre 2024 ;  
Vu la délibération du 4 juin 2018 portant création de trois emplois CUI-CAE PEC ;  
Vu le budget de l'établissement ;  
Considérant l'intérêt du dispositif relatif au contrat unique d'insertion ;

## **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>.** - Deux postes supplémentaires de contrat unique d'insertion (CUI-CAE PEC) sont créés au sein du SDIS, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024, portant ainsi le dispositif à cinq postes au total.

**Article 2.** - Les conditions d'emploi et de rémunération sont celles déterminées par la réglementation en vigueur. Le président est autorisé à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en place des ces contrats.

**Article 3.** - Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'établissement.

**FLEURET Marc**